



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Mobilisation contre le Covid-19 :  
L'engagement de la filière Textile-  
Habillement a déjà permis la production de  
près de 4 millions de masques textile  
filtrants**

Paris, le 7/04/2020  
N°2113

Pour accroître la production et massifier l'approvisionnement de masques de protection, une mobilisation inédite de l'industrie française a été engagée sous l'égide d'**Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances. Selon les premières données collectées par la Direction générale des Entreprises (DGE) à Bercy, pas moins de **3,9 millions de masques alternatifs à usage professionnel non sanitaire ont été produits du 30 mars au 5 avril**. Cette production devrait monter rapidement en cadence pour atteindre 6,6 millions d'unités dès cette semaine.

Ce sont désormais 76 entreprises dont les prototypes de masques alternatifs ont été testés et qualifiés pour leur propriétés filtrantes. Parmi les 146 modèles qualifiés à ce jour, 12 ont d'ores-et-déjà été certifiés lavables au moins 5 fois, pour une capacité de production quotidienne à court terme de 456 000 masques (soit l'équivalent d'une production de 3,5 millions de masques à usage unique par jour).

Pour rappel, deux nouvelles catégories de masques alternatifs à usage professionnel non sanitaire ont été créées au terme d'une démarche conduite par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)<sup>1</sup>, et reprise pour les environnements de travail par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)<sup>2</sup>.

**Ces masques ne remplacent en aucun cas les gestes barrière** mais ils peuvent être utilisés en complément de ces gestes et sont qualifiés pour des environnements de travail :

- **Les masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public (catégorie 1).**

L'usage de ces masques est destiné aux populations amenées à accueillir du public dans le cadre de leurs activités professionnelles (policiers, gendarmes, hôtesses de caisses, etc.). Ils filtrent plus de 90% des particules émises d'une taille supérieure ou égale à 3 microns compatibles avec cette utilisation.

<sup>1</sup> Avis des [24](#) et [25](#) mars 2020

<sup>2</sup> [Avis du 26 mars 2020](#)

- **Les masques de protection pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques et sans contact avec le public (catégorie 2)**

Ces masques sont destinés à l'usage d'individus ayant des contacts occasionnels avec d'autres personnes, dans le cadre professionnel. Ce masque pourra être porté par l'ensemble des individus d'un sous-groupe (entreprise, service, etc.) ou en présence d'autres individus porteurs d'un masque d'une autre catégorie, lorsque le poste ou les conditions de travail le nécessitent. Leurs propriétés de filtration des particules supérieures ou égales à 3 microns apportent un complément de protection aux gestes barrières.

Suite à un appel à propositions lancé par la Direction générale des entreprises du ministère de l'Économie et des Finances, en lien avec le Comité stratégique de filière (CSF) « Mode et Luxe » du Conseil national de l'industrie (CNI), les pôles de compétitivité Euramaterials et Techtera, l'Union des industries textiles (UIT), l'Union française mode et habillement (UFIMH) et l'Institut Français du Textile et de l'Habillement (IFTH), plusieurs centaines d'entreprises et groupements d'entreprises ont proposé des prototypes de masques alternatifs. Ces propositions ont fait l'objet de validations concernant leurs propriétés de filtration et de respirabilité conduites par la Direction générale de l'Armement (DGA).

**Agnès Pannier-Runacher** a déclaré : « *La période exceptionnelle que nous connaissons appelle une réponse tout aussi exceptionnelle de notre appareil productif. Je salue la mobilisation dont fait preuve notre industrie textile et tous ceux qui y travaillent. Avec les services de l'Etat mobilisés pour les accompagner, nos industriels ont réussi à développer en quelques semaines à peine une production quotidienne de plus de 500.000 masques alternatifs à destination des professionnels. En faisant encore progresser leurs capacités de production ces prochains jours, notre industrie textile et les femmes et les hommes qui la composent relèvent un défi sans précédent dans notre histoire récente et démontrent leur capacité à s'adapter rapidement afin de servir toute la Nation.* ».

**En savoir plus sur les masques à usages professionnels non sanitaire et accéder à la liste des producteurs :** <https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection>

**Accéder à la FAQ sur les bonnes pratiques d'utilisation des masques :**  
<https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/2100-FAQ-Questions-pour-les-differents-types-de-masques.pdf>